



➔ ACCESSIBILITÉ COMMERCE

AUTODIAGNOSTIC ACCESSIBILITE CLIENT (ERP de 5^{ème} catégorie)

Date :

Entreprise :

Nom et prénom :

Adresse :

Tel. :

E-mail :

Premiers conseils

Accompagnement

ENTREE DU MAGASIN	Oui	Non	Sans Objet
L'enseigne est visible			
L'entrée unique présente un marquage au sol repérable			
Les portes d'entrée vitrées sont visualisées			
Les systèmes des portes sont utilisables en toute position (debout,assis)			
Tout signal lié à un dispositif d'accès est sonore et visuel			
Le seuil de porte n'excède pas 2 cm ou 5% avec plan incliné			
La largeur de porte est égale ou supérieure à 0,90 m			
L'accueil sonorisé avec une boucle magnétique est signalé			
L'aire de manœuvre à l'entrée du magasin est de 1,40 m X 1,70 m			
En cas de portes battantes, l'espace de manœuvre est de 1,40 m X 2,20 m			
Les portes sont facilement manoeuvrables (poignée)			

QUALITE DE L'ACCUEIL	Oui	Non	Sans Objet
Le personnel est sensibilisé à l'accueil des personnes en handicap			
Les supports de communication sont lisibles et en gros caractères			

INTERIEUR DU MAGASIN	Oui	Non	Sans Objet
Le commerce ne présente pas d'obstacles au cheminement (sol ,hauteur)			
Les revêtements au sol ne sont pas glissants			
Les tapis ne gênent pas la progression d'un fauteuil			
Plus de 50% des produits sont installés entre 0,40 m et 1,30 m			
La majorité des produits sont accessibles au rez-de-chaussée			
La largeur minimum de circulation est de 1,40 m			
L'étiquetage des produits est lisible en gros caractères et contrastés			
Le commerce est équipé d'éléments de repos (chaises, bancs...)			
Les escaliers sont équipés de mains courantes			
Les marches de l'escalier sont de 16 cm de hauteur et 28 cm en profondeur			
Le commerce dispose d'au moins une cabine de 1,50 m X 1,50 m			
La cabine est équipée d'une chaise et d'un porte-manteau (1,30m)			
Le commerce dispose d'une banque adaptée avec TPV satellite			

SANITAIRE	Oui	Non	Sans Objet
Le commerce dispose de sanitaires accessibles avec une aire de transfert latéral de 0,80 m X 1,30 m			
Les sanitaires ont un lave-main d'une hauteur entre 0,70 et 0,85 m du sol			
La hauteur de la cuvette est comprise entre 0,70 et 0,85 m du sol			
Le WC dispose d'une barre d'appui			

PARKING	Oui	Non	Sans Objet
Le parking privé dispose d'au moins 2% de places accessibles aux personnes à mobilité réduite			
La dimension des places est de 3,30 m de largeur			
Les places sont signalées verticalement et horizontalement avec le pictogramme adéquat			

Document non exhaustif contenant des extraits de « DGUHC 2007 – 53 – annexe 8 »

Votre contact :

Colette MAGONI

Tel. : 04 90 14 87 32

Email : accessibilite-commerce@vacluse.cci.fr